

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du Mardi 21 Novembre 2017

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II - LE POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS	4
IV - TRANSFERTS DE COMPÉTENCES À LA COMMUNAUTÉ D'ALÈS AGGLOMÉRATION (GEMAPI, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT)	4
V - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS EXERCICE 2016).....	4
VI – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (EXERCICE 2016).....	5
VII – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2	5
VIII – BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°1.....	5
IX – RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES	6
X – DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	6
XI – MODIFICATION DE L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX DU PÔLE VIE SCOLAIRE SUITE AU PASSAGE À LA SEMAINE DE 4 JOURS POUR LES ÉCOLES	7
XII – FIXATION DE LA NATURE ET DE LA DURÉE DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE	7
QUESTIONS DIVERSES	7

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 21 Novembre 2017 à 20H00.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BERNARD Philippe - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - DATO Élisabeth – FRANCES Henri – GOGUILLON Nathalie - JOULLIA Danielle – LASH Christian - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge - ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - ROUX Philippe - SIRVIN Jean – TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme COMBE Isabelle (Procuration à Mme DATO Élisabeth) – COULET Suzanne (Procuration à M. MALAVELLE William) – Mme FONTBONNE Céline (Procuration à Mme ROUX Marie-Christine) - Mme HERVAS Sonia (Procuration à M. PELLEREI Jean-Pierre) – Mme SORTAIS Virginie (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre).

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les procurations qui ont été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Monsieur le Maire expose qu'en raison de l'absence de Conseil Municipal au mois d'octobre, la séance de ce soir comporte un ordre du jour plutôt conséquent.

Jean SIRVIN intervient pour proposer deux motions d'ordre.

1. La première concerne le Conseil de ce soir qui a dû être reporté puis ajourné par le Maire pour des raisons indépendantes de sa volonté et qui comporte donc deux ordres du jour qui se superposent : celui d'octobre et celui de novembre. Or, les points devant être abordés sont relativement importants pour l'avenir de la commune. Ainsi, les comptes rendus des commissions Enfance Jeunesse avec le problème au niveau des écoles maternelles, celle des Ressources Humaines et les problèmes avec le personnel municipal, celle de l'aménagement de la ville et le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et son impact sur la commune de Saint Christol lez Alès, enfin celle des finances et le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, lequel soulève questions et problèmes.

Au vu de cet ordre du jour très chargé, Jean SIRVIN demande que soit abordé ce soir, uniquement ce qui était prévu pour octobre, en remettant à plus tard l'ordre du jour de la séance de novembre. Il tient à préciser qu'il s'agit là d'une démarche démocratique afin de ne pas escamoter les points importants.

2. Concernant l'école et le personnel, Jean SIRVIN demande une interruption de séance pour permettre l'intervention de l'Association des Parents d'élèves et celle des représentants du personnel.

Jean SIRVIN dit regretter que le débat soit limité en raison d'un ordre du jour chargé, surtout pour des sujets importants.

Philippe ROUX, pour sa part, dit s'associer à cette deuxième demande et souhaiterait que les points 11 et 12 soient examinés avant le point N°10.

Monsieur le Maire dit avoir conscience que l'ordre du jour est très chargé mais qu'il s'en tiendra à ce qui est prévu. Il dit considérer que tout est important.

Avant d'aborder les différents points à traiter ce soir, Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte rendu de la dernière séance du Conseil.

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2017

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

I - LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil. La liste des décisions prises est la suivante :

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2017-010	Mise à disposition à titre onéreux de matériel municipal auprès de l'association "Le Club du Retro"	Montant de la prestation fournie : 375,00 € (Location de 150 chaises)
DEC2017-011	Choix de la société Original Tech France pour la fourniture et pose d'un panneau numérique LED	Montant du marché : 12 230,00 € H.T (soit 14 676,00 € TTC)

II - LE POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES

1. Commission de l'Enfance et de l'Education (réunion du 09 octobre 2017) – Cf. Annexe Doc. N°1

Le compte rendu de la commission a été mis en ligne à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

XXXXX 20H55 – INTERRUPTION DE SEANCE XXXXX

XXXXX INTERVENTION D'UN REPRESENTANT DE L'APE JOLIOT CURIE XXXXX

XXXXX 20H58 – INTERVENTION DE LA DIRECTRICE DE L'ECOLE MATERNELLE JOLIOT CURIE XXXXX

XXXXX 21H02 – REPRISE DE SEANCE XXXXX

2. Commission des Ressources Humaines (réunion du 10 octobre 2017) – Cf. Annexe Doc. N°2

Le compte rendu de la commission a été mis en ligne à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

XXXXX 21H52 – INTERVENTION D'UNE REPRESENTANTE DU PERSONNEL XXXXX

XXXXX 21H59 – REPRISE DE LA SEANCE XXXXX

3. Commission des Finances (réunion du 11 octobre 2017) – Cf. Annexe Doc. N°3

Le compte rendu de la commission a été mis en ligne à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

4. Commission de la Communication (réunion du 12 octobre 2017) – Cf. Annexe Doc. N°4

Le compte rendu de la commission a été mis en ligne à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

5. Commission de l'Aménagement de la Ville et Environnement (réunion du 14 octobre 2017) – Cf. Annexe Doc. N°5

Le compte rendu de la commission a été mis en ligne à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

6. Commission Culture et Festivités (réunion du 19 octobre 2017) – Cf. Annexe Doc. N°6

Le compte rendu de la commission a été mis en ligne à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

7. Commission Travaux et Voirie (réunion du 16 novembre 2017) – Cf. Annexe Doc. N°7

Le compte rendu de la commission a été mis en ligne à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire indique que deux Comités des Maires ont eu lieu depuis le dernier Conseil Municipal, le 10 Octobre et le 14 Novembre. Le Bureau Communautaire s’est bien réuni le 16 Novembre mais le Conseil Communautaire prévu le même jour a été reporté au mois de Décembre. Celui-ci devrait traiter, entre autre, de la voie de contournement de Saint Christol lez Alès et de l’approbation du dossier de demande d’autorisation Environnementale Unique, du dossier d’enquête préalable à la Déclaration d’Utilité Publique et du dossier d’Enquête Parcellaire. Il sera question aussi de la saisine de l’autorité préfectorale aux fins de l’ouverture de l’enquête unique.

Au cours des Comités des Maires les discussions ont porté sur la compétence “Eau” et sur le choix du mode de gestion, Régie ou Délégation de Service Public (DSP). Dans ce domaine, il faut distinguer la production et la distribution.

IV - TRANSFERTS DE COMPÉTENCES À LA COMMUNAUTÉ D’ALÈS AGGLOMÉRATION (GEMAPI, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil de Communauté d’Alès Agglomération a décidé, en date du 21 septembre 2017, la prise de compétences facultatives en lien avec la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (dite hors GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018 ainsi que la prise des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2019.

Les communes membres doivent se prononcer par rapport à ces prises de compétences dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération (22 septembre 2017) votée par Alès Agglomération.

A défaut d’avoir délibéré dans ce délai, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le contenu précis de ces prises de compétences figure dans le projet de délibération qui a été mis à la disposition des Conseillers sur le Portail CICM.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal adopte, par 23 voix “Pour”, 0 “Contre”, 6 “Abstentions” et 0 “Refus de vote”, le transfert de compétences à la Communauté d’Alès Agglomération de la manière suivante :

- **Prise de compétences facultatives en lien avec la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (dite hors GEMAPI) au 1^{ER}/01/2018.**
- **Prise de compétences Eau potable/Assainissement à compter du 1er/01/2019.**

V - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS EXERCICE 2016)

La Communauté d’Alès Agglomération a établi le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l’assainissement collectif. Ce document a été présenté en Conseil communautaire le 21 septembre 2017. Celui-ci a été communiqué aux Conseillers sur le portail CICM et sera également mis à la disposition du public.

À son tour, le Conseil municipal de chaque commune membre d’Alès Agglomération est destinataire du rapport annuel qui doit lui être présenté au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l’exercice.

Monsieur le Maire expose quelques passages du rapport.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport annuel 2016 présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (RPQS Assainissement Collectif 2016).

VI – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (EXERCICE 2016)

La Communauté d'Alès Agglomération a établi le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ce document a également été présenté en Conseil communautaire le 21 septembre 2017. Celui-ci a été communiqué aux Conseillers sur le portail CICM et sera également mis à la disposition du public.

Le Conseil municipal de chaque commune membre d'Alès Agglomération est destinataire du rapport annuel qui doit lui être présenté au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport annuel 2016 présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et assimilés (RPQS déchets ménagers 2016).

VII – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

La Décision Modificative N° 2 du Budget de l'exercice 2017 a pour objectif le réajustement du niveau des crédits de certains chapitres budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cet additif budgétaire, soumis au vote du Conseil, a été examiné lors de la réunion de la Commission des Finances le 11 octobre 2017 (Cf. **Annexe – Doc N°8**). Le document exposant les éléments financiers de cette décision est projeté au vidéo projecteur et commenté par Jérôme MEYNIER.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal adopte, par 23 voix "Pour", 0 "Contre", 6 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", la Décision Modificative N°2 du Budget Principal pour l'exercice 2017.

VIII – BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

La Décision Modificative N° 1 relative au Budget Annexe de l'Assainissement vise à ajuster le montant des crédits inscrits au Budget Primitif afin d'assurer le remboursement d'un emprunt du Crédit Agricole contracté sur un exercice antérieur (Cf. **Annexe – Doc N°9**).

Le document est projeté au vidéo projecteur et commenté par Jérôme MEYNIER.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative N°1 du Budget Annexe de l'Assainissement, pour l'exercice 2017.

IX – RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Christol Lez Alès a fait l'objet d'un contrôle de gestion de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) portant sur les exercices budgétaires 2010 et suivants. Ce contrôle a porté principalement sur la situation financière et la fiabilité des comptes et sur les relations entretenues avec la Communauté d'Agglomération.

A l'issue de la période de contrôle, le rapport établi par la CRC le 20 octobre 2017 a été transmis. Conformément à la Loi, celui-ci doit faire l'objet d'un débat en Conseil municipal et ensuite être rendu public (**Cf. Annexe – Doc N°10**).

Le rapport et ses annexes ont été communiqués aux Conseillers. Ceux-ci sont disponibles sur le site Internet de la Mairie.

Jérôme MEYNIER présente au vidéo projecteur les différentes étapes du contrôle et donne lecture du courrier qui a été adressé par le Maire au Magistrat en réponse au Rapport d'Observations Définitives (ROD1).

Monsieur le Maire revient sur la confidentialité qui était demandée avant la présentation du rapport et l'obligation de diffuser largement celui-ci après que le débat ait eu lieu en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Saint Christol Lez Alès, arrêté par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie pour les années 2010 et suivantes.

X – DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que le Plan d'Aménagement et de développement durable (PADD) est un élément du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Un travail conséquent a été réalisé par le Comité de Pilotage, la Commission d'Urbanisme, les Personnes Publiques rencontrées et les réunions publiques afin d'arriver à l'étape de présentation en Conseil Municipal pour en débattre (**Cf. Annexe – Doc N°11**).

En effet, conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme. Ce débat fait suite à la réunion du Comité de pilotage du 25 septembre et à la Commission Aménagement de la Ville et Environnement du 14 octobre 2017. Le document correspondant au PADD a été mis à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

David BENKEMOUN, Conseiller Délégué à l'Urbanisme, fait part de la méthodologie utilisée dans le but de réaliser un projet politique et urbanistique sur la commune, pour une dizaine d'années.

Plusieurs buts ont été recherchés :

- ✓ Identifier les hectares en repérant les "dents creuses" et les parcelles potentiellement divisibles (+ de 1 000 m²).
- ✓ Diviser par deux la consommation d'espace sur les dix prochaines années en créant de nouveaux types de logements et plus de logements sociaux (conformément aux lois GRENELLE 2 et ALUR).

David BENKEMOUN précise que le PADD est un document présenté en Conseil Municipal afin qu'il soit débattu avant la remise du projet. Il demande si les Conseillers ont de remarques à formuler à ce sujet.

Le Conseil municipal prend acte du déroulement du débat au sujet des orientations générales du PADD.

XI – MODIFICATION DE L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX DU PÔLE VIE SCOLAIRE SUITE AU PASSAGE À LA SEMAINE DE 4 JOURS POUR LES ÉCOLES

Monsieur le Maire rappelle que depuis la rentrée scolaire 2017, la commune a opté pour le passage de l'école de 4,5 jours à 4 jours.

Ce changement de rythme a nécessité une adaptation de l'annualisation des agents du pôle Vie Scolaire.

Cette démarche d'annualisation a été entreprise avec les agents. Les projets de planning ont été examinés en Comité Technique le 27 septembre 2017 et en Commission des Ressources Humaines le 10 octobre 2017.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	1	5	0

Le Conseil Municipal APPROUVE, par 23 voix 'Pour', 01 voix 'Contre', 05 "Abstentions" et zéro "Refus de vote", la modification de l'annualisation du temps de travail pour les des agents du pôle Vie Scolaire.

XII – FIXATION DE LA NATURE ET DE LA DURÉE DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de passer au vote concernant le dispositif retenu concernant la fixation et la nature des autorisations spéciales d'absence applicable au 1^{er} janvier 2018 (Cf. **Annexe – Doc N°12**). Ce sujet a été débattu précédemment lors de la présentation des travaux de la Commission des Ressources Humaines (Point N°2 de l'ordre du jour).

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
20	7	2	0

Le Conseil Municipal ADOPTE, par 20 voix 'Pour', 07 voix 'Contre', 02 "Abstentions" et zéro "Refus de vote", la modification de la fixation de la nature et de la durée des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) au 1^{er} Janvier 2018.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Prochain Conseil Municipal**

Monsieur le Maire indique que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Mardi 19 Décembre. L'heure reste à préciser.

2. **Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)**

Il est évoqué une question posée par la mère d'un enfant qui vient au Centre de Loisirs uniquement pour une demi-journée et à qui on demande régler le repas alors qu'il ne le prend pas.

3. **Remplacement de la Directrice du Centre de Loisirs**

Concernant l'absence de la Directrice du Centre de Loisirs, un élu regrette que le Conseil Municipal n'ait pas été informé.

Laurence MARTIN précise que l'agent relève du personnel communautaire.

4. Minibus municipal

Il est évoqué le fonctionnement des minibus municipaux. L'un d'entre eux a été payé par la publicité et par une participation des associations sportives qui le finançaient. Celui-ci a été accidenté et remboursé par l'assurance.

5. Impasse de Bassine

Un courrier qui avait été adressé au Maire par les riverains de l'Impasse Bassine demandait une prise en charge des VRD (Voirie et Réseaux Divers). Or, au bout de quelques années, ces mêmes riverains se rendent compte que ces parcelles sont toujours leur propriété.

Monsieur le Maire expose que ces parcelles, qui font partie d'une longue liste, n'ont pas fait l'objet d'actes de cession notariés, elles appartiennent encore à leur propriétaire.

La séance du Conseil Municipal est levée Mercredi 22 Novembre à 0H20.
